

Droit à l'alimentation et accès à la justice

Un vrai droit doit-il pouvoir être invoqué en justice ? Christophe Golay s'inspire de cette question millénaire pour démontrer que le droit à l'alimentation est non seulement un droit fondamental, mais qu'il est également justiciable.

Avec la crise alimentaire qui a éclaté en 2008, la protection du droit à l'alimentation a pris de l'importance. En janvier 2009, le Secrétaire général des Nations Unies a déclaré que la lutte contre la faim devait être basée sur trois piliers : la sécurité alimentaire, l'aide alimentaire et le droit à l'alimentation.

Qu'est-ce que le droit à l'alimentation ? Comment le protéger efficacement ?

Dans cet ouvrage pionnier, Christophe Golay décrit l'évolution de la protection du droit à l'alimentation depuis l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948. Il démontre ensuite comment il est devenu possible de garantir l'accès à la justice pour les victimes de violations de ce droit fondamental.

Pendant des décennies, la majorité des États, de la doctrine et des juges ont considéré que le droit à l'alimentation n'était pas justiciable, en se basant principalement sur deux arguments. Premièrement, le droit à l'alimentation et les obligations des États n'étaient pas précisément définis. Deuxièmement, le droit à l'alimentation ne pouvait être réalisé que progressivement et en utilisant des budgets considérables, ce qui impliquait que toute intervention des juges violait la sphère de compétence des pouvoirs politiques.

Dans la première partie de cet ouvrage, Christophe Golay démontre que ces deux arguments sont aujourd'hui dépassés, et que le droit à l'alimentation est parfaitement justiciable. Dans la deuxième partie, il démontre qu'il est possible d'avoir accès à la justice en cas de violations du droit à l'alimentation si ce droit est consacré, invocable et reconnu comme étant justiciable dans un système juridique donné. Ces trois conditions étant réunies en Inde, en Afrique du sud, en Argentine, en Colombie, en Suisse et sur les continents africain et américain, des millions de victimes de violations du droit à l'alimentation ont déjà eu accès à la justice.



Dr. Christophe Golay est Research Fellow à l'Académie de droit international humanitaire et de droits humains à Genève. Il enseigne à IHEID et dans plusieurs Universités.

L'Académie de droit international humanitaire et de droits humains à Genève a été créée par la Faculté de droit de l'Université de Genève et l'Institut de hautes études internationales et du développement. L'Université de Lausanne et le Comité international de la Croix-Rouge contribuent à la réalisation de ses objectifs. La mission de l'Académie porte principalement sur l'enseignement supérieur et la recherche académique dans les domaines suivants : le droit international humanitaire, les droits de l'homme, le droit de la sécurité collective et du maintien de la paix, le droit pénal international, ainsi que le droit des réfugiés et des personnes déplacées.

Site internet : www.adh-geneve.ch

DRALACJUMB

ISBN : 978-2-8027-3067-5



Photo de couverture : Poor Hungry Children © TheFinalMiracle - Fotolia

www.bruylant.be



BRUYLANT

Droit à l'alimentation et accès à la justice

Christophe Golay

Académie de droit international humanitaire
et de droits humains à Genève
Geneva academy of international humanitarian law
and human rights



Droit à l'alimentation et accès à la justice

Christophe Golay

Préface d'Olivier De Schutter

Introduction de Jean Ziegler

